

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 DPE 37G Avis du Conseil de Paris sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande de se prononcer sur les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,

Sur le rapport présenté par M^{me} Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le texte annexé à la présente délibération, en qualité d'avis du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur le programme et le calendrier de travail, ainsi que les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour le prochain SDAGE 2016-2021.

Article 2 : Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, demande la prise en compte des remarques telles qu'elles figurent dans l'avis joint en annexe.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil de Paris est autorisé à transmettre cet avis à Monsieur le Président du comité de bassin Seine Normandie.